



FEVRIER 2017 – N° 93 - Bulletin CFE-CGC IBM Paris Banlieue

Mise à jour du Plan Prévisionnel Triennal (PPT) des effectifs IBM France

2015 – 2018 : REDUCTION DE PRESQUE UN QUART DES EFFECTIFS ! DES PREVISIONS TOUJOURS PLUS A LA BAISSE !

Dans le cadre de la dernière publication de son **Plan Prévisionnel Triennal** des effectifs, la Direction IBM France vient encore d'augmenter ses prévisions de compression du personnel :

De 1 019 suppressions d'emplois initialement prévues début 2016 sur la **période 2015 – 2018**, à **1 531 suppressions désormais annoncées** sur cette période, traduisant une volonté d'intensifier la réduction des effectifs à marche forcée :
- 23 % en trois ans !

EFFECTIFS IBM France	Fin 2015	Prévisions fin 2018	EMPLOIS SUPPRIMES	%
GTS	2 263	1 612	651	29%
Fonctions support	963	632	331	34%
GBS	1 254	1 070	184	15%
Software et BU CAMS	655	491	164	25%
Autres entités	1 601	1 400	201	13%
TOTAL IBM France	6 736	5 205	1 531	23%

Ces prévisions ont été annoncées le 8 décembre **avant même le jugement du 12 décembre** du tribunal administratif de Cergy-Pontoise **annulant l'homologation** du 23 août par la Dirreccte du PSE GTS-IS qui concernait initialement 360 suppressions d'emplois en 2016.

Ce jugement donne raison aux salariés et aux organisations syndicales d'IBM France en reconnaissant des irrégularités dans la définition du périmètre du plan social et dans le découpage des catégories professionnelles par la direction.

Il nous a permis d'éviter 62 licenciements !

La direction entend faire appel de cette décision et considère qu'elle ne reviendra pas sur les 214 départs déjà réalisés avant ce jugement. Elle traitera au cas par cas les 25 départs acceptés mais non réalisés à la date du jugement

Pour la **CFE-CGC**, si ce jugement du 12 décembre est une première victoire, il illustre l'insuffisance de la qualité du dialogue social au sein de la compagnie.

Nous continuerons notre action au plan juridique dans le cadre de l'appel.



DERNIERE MINUTE:
Dans ce contexte, lors de la 1^{ère} négociation de l'année, le 31 Janvier, notre DRH nous annonce sa volonté de
« NOUVEAU CONTRAT SOCIAL »...
NOUS ATTENDONS DE VOIR!



D. Gonçalves



S. Mullen



D. Chaule



C. Vallée



P. Josselin



F. Geoffroy



G. Marsollas



A. Bremont



G. Caulier

PRÉSERVER NOS EMPLOIS : UN ENJEU MAJEUR !

Nous considérons qu'un des enjeux majeurs de 2017 et de 2018 est le **maintien de nos emplois à IBM France**.

Force est de constater que suite à **la succession des 5 plans sociaux depuis 2012**, les perspectives d'emplois sont inexorablement à la baisse, le personnel restant devant assumer une charge toujours plus importante pour pallier les départs. Les retours de nos clients démontrent malheureusement déjà les limites et l'inefficacité d'une telle stratégie.

Dans ce contexte, nous restons vigilants pour :

>>>> Continuer à œuvrer pour **éviter tout licenciement**,

>>>> **Défendre tous les salariés** impactés par des **mutations contraintes** ou la **perte de leur emploi**,

>>>> **Contenir les manœuvres d'externalisation** de plus du tiers des fonctions de support, fonctions qui ne sont pas autonomes par essence, vers des centres de compétence, des filiales ou bien des sociétés extérieures.

Rappelons que le 3 janvier dernier, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, a sanctionné le **manque de loyauté et de sincérité dans l'exécution de l'accord de GPEC par IBM France**, à l'occasion du **transfert de 102 assistantes dans une filiale de Manpower** créée à cet effet. Le TGI a rappelé le nécessaire «*principe de loyauté de la négociation qui doit guider l'employeur dans ses relations avec les partenaires sociaux* ». Cependant, le TGI ayant refusé de trancher sur l'applicabilité ou non des dispositions de l'article L 1224-1 et la légalité du transfert des assistantes chez Manpower, la **CFE-CGC** a décidé (ainsi que l'ensemble des organisations syndicales), à travers le CCE d'interjeter appel de cette décision, appel qui suspend l'exécution du jugement contrairement aux affirmations de la direction.

La **CFE-CGC** demande à la direction de :

>>>> **Réinstaurer de véritables négociations** afin de définir des perspectives d'emplois claires et pérennes pour tous,

>>>> **Sécuriser les départs** déjà effectués dans le cadre du PSE 2016, notamment sur le plan légal et fiscal,

>>>> Porter une attention particulière au **reclassement** des personnes dont les licenciements ont été évités fin 2016

Nous sommes à votre disposition si vous avez besoin d'informations complémentaires

LES CHIFFRES DU MOIS: EXTRAITS DU BILAN SOCIAL IBM FRANCE 2016

Effectif total **7102**

30,4% de
Femmes

69,6%
d'hommes

Nbre salariés >= 55ans....**2257 soit 31,8% de l'effectif total**

Nbre salariés <35 ans**743 soit 10,4% de l'effectif total**

Embauches en CDI..... **81**

Embauches <25 ans**4 (2014: 33 , 2015: 61)**

Total des départs.....**901 (2014: 1396 , 2015: 830)**

Nbre de procédures judiciaires de salariés contre IBM..... **41**

Licenciements économiques..... **0 depuis plus de 10 ans**

Heures absence maladie..... **469008**

CITATION DU MOIS

« Convenons donc que force ne fait pas droit, et qu'on est obligé d'obéir qu'aux puissances légitimes ... »

« le contrat social » de [Jean-Jacques Rousseau](#)

VOUS VOULEZ LES DERNIERES NOUVELLES DES PROCEDURES AU TRIBUNAL SUR LE PSE GTS-IS ET SUR GALLIUM?

VISITEZ LE SITE WWW.CFECGC-IBM.FR Vous aurez les infos en temps réel

Vous pouvez en savoir plus sur notre site WWW.CFECGC-IBM.FR